
PROJET PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Version acceptée par le Conseil d'administration en date du 23 mai 2019 conforme aux dispositions légales en vigueur à cette date. Des modifications peuvent être apportées au présent règlement en fonction de modifications des textes légaux en vigueur.

INTRODUCTION

Choisir ses études supérieures, c'est aussi choisir un établissement qui promeut certaines valeurs et défend une certaine vision de la société. Afin de vous aider dans votre choix d'établissement, le document qui suit précise les spécificités de la Haute École Albert Jacquard, selon ses prérogatives légales en matière d'enseignement, de services et d'infrastructure.

Tout d'abord, chaque section de la Haute École aime à promouvoir un aspect de la pensée du feu parrain de la Haute École, Albert Jacquard. Ce scientifique engagé, passionné par la diffusion du savoir et grand pourfendeur des excès de l'économisme défendait aussi l'idée que chacun a sa place dans la société. La Haute École Albert Jacquard, à travers ses diverses formations, contribue à ce que chaque adulte développe des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui l'impliqueront pleinement dans la société de demain.

« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire » (Albert Jacquard, dans *Mon Utopie*, Ed. Stock 2006).

Ce document constitue également une déclaration d'intention utile à tout étudiant responsable et curieux de l'identité propre de sa Haute École ainsi qu'à tout professionnel désireux d'intégrer l'établissement.

Il répond aux dix questions posées par le pouvoir législatif visant à décrire la conception, l'organisation et les moyens mis à disposition dans le Projet pédagogique, social et culturel, tel qu'implémenté par la Haute École Albert Jacquard à travers les différentes structures qui la composent, à travers ses multiples acteurs (enseignants, étudiants, personnels ouvrier et administratif) et à travers des mécanismes de partenariats développés tant en interne qu'en externe.

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR INTÉGRER LES MISSIONS, OBJECTIFS ET FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VISÉS AU TITRE I ^{er} , CHAPITRES I ET II? DANS LE DÉCRET DU 7 NOVEMBRE 2013	5
1. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LEUR RÔLE DE CITOYENS RESPONSABLES, CAPABLES DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, PLURALISTE ET SOLIDAIRE.....	5
2. PROMOTION DE L'AUTONOMIE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉTUDIANTS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LEUR CURIOSITÉ SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE, LEUR SENS CRITIQUE ET LEUR CONSCIENCE DES RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS	6
3. TRANSMISSION, TANT VIA LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS QUE PAR LES AUTRES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT, DES VALEURS HUMANISTES, DES TRADITIONS CRÉATRICES ET INNOVANTES, AINSI QUE DU PATRIMOINE CULTUREL, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE, DES FONDEMENTS HISTORIQUES DE CET ENSEIGNEMENT, DANS LE RESPECT DES SPÉCIFICITÉS DE CHACUN	6
4. GARANTIES POUR UNE FORMATION AU PLUS HAUT NIVEAU, TANT GÉNÉRALE QUE SPÉCIALISÉE, TANT FONDAMENTALE ET CONCEPTUELLE QUE PRATIQUE EN VUE DE PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS DE JOUER UN RÔLE ACTIF DANS LA VIE PROFESSIONNELLE, SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE, ET DE LEUR OUVRIR DES CHANCES ÉGALES D'ÉMANCIPATION SOCIALE.....	7
5. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POINTUES DANS LA DURÉE, ASSURANT AUX ÉTUDIANTS LES APTITUDES À EN MAINTENIR LA PERTINENCE, EN AUTONOMIE OU DANS LE CONTEXTE D'UNE FORMATION CONTINUÉE TOUT AU LONG DE LA VIE.....	7
6. INSCRIPTION DE CES FORMATIONS INITIALES ET COMPLÉMENTAIRES DANS UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE, PROFESSIONNELLE ET CULTURELLE INCITANT LES ENSEIGNANTS, LES ÉTUDIANTS ET LES DIPLÔMÉS À LA MOBILITÉ ET AUX COLLABORATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES	8
POINT 2 : DÉFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITÉ DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS	9
POINT 3 : DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSÉ PAR LA HAUTE ÉCOLE	10
1. POINTS COMMUNS.....	10
2. ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT	10
3. ENSEIGNEMENT TYPE LONG	11
POINT 4 : DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉES AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS	12
POINT 5 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE	13

POINT 6 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BELGES OU ÉTRANGERS	15
1. MOBILITÉ ÉTUDIANTE	15
2. MOBILITÉ ENSEIGNANTE.....	16
POINT 7 : DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DÉCISIONS DES AUTORITÉS ACADEMIQUES DE LA HAUTE ÉCOLE.....	17
1. PARTICIPATION	17
2. CIRCULATION DES INFORMATIONS.....	17
POINT 8 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTÉGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL	19
POINT 9 : DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE.....	20
POINT 10 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN DOMAINE D'ÉTUDES OU ENTRE LES DOMAINES D'ÉTUDES ORGANISÉS PAR LA HAUTE ÉCOLE	21
POINT 11 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR EXÉCUTER LE DÉCRET DU 30 JANVIER 2014 RELATIF À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF? TEL QUE MODIFIÉ.....	22

POINT 1 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR INTÉGRER LES MISSIONS, OBJECTIFS ET FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VISÉS AU TITRE IER DU DÉCRET DU 7 NOVEMBRE 2013

Tout étudiant intégrant la Haute École est considéré comme un partenaire responsable à part entière. A ce titre, la Haute École, dans les limites de ses moyens humains et financiers, vise à favoriser sa future insertion dans la société en poursuivant les objectifs suivants.

1. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LEUR RÔLE DE CITOYENS RESPONSABLES, CAPABLES DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, PLURALISTE ET SOLIDAIRE

Comme prévu par le décret du 7 novembre 2013 dit aussi décret « Paysage », la Haute École s'efforce de garantir une large participation des étudiants à la gestion de l'institution, à travers ses différents organes. Elle favorise un lien direct entre les étudiants et leurs représentants, notamment par la mise à disposition des valves sur chacun des sites et d'un local du Conseil des étudiants sur le site de la présidence.

La taille humaine de l'institution et des classes constitue un atout pour renforcer les liens entre les partenaires, tant sur le plan pédagogique que relationnel et administratif.

En outre, la Haute École veille à :

- assurer la liberté d'accès aux études;
- mettre à disposition des espaces de convivialité;
- développer des actions favorisant la fonction socialisante de l'école (travaux de groupe, collaboration entre les départements; collaboration avec l'enseignement libre; collaboration avec la Fondation Roi Baudouin; Viva for Life ...);
- mener des actions dans et hors de l'établissement pour assurer ce rôle citoyen (Art en Stock; accueil des étudiants (découverte de Namur-tutorat); visites et voyages ...);
- éduquer au sens social et civique (ateliers pluridisciplinaires sur des thématiques citoyennes ...);
- assurer une formation éthique et déontologique en relation avec les fondements des professions futures (Participation à des événements extérieurs en relation avec la formation, comme des Game Jam, ...);
- assurer une formation en communication portant sur l'analyse du fonctionnement des médias et des relations de groupes;
- etc, ...

2. PROMOTION DE L'AUTONOMIE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉTUDIANTS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LEUR CURIOSITÉ SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE, LEUR SENS CRITIQUE ET LEUR CONSCIENCE DES RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

La Haute École met à disposition de l'étudiant différents dispositifs visant à favoriser sa réussite et son autonomie: séances d'information, outils d'auto-formation, cours préparatoires, séances de remédiation, tutorat. Elle informe en outre des engagements pédagogiques et des modalités d'évaluation, issus des fiches de cours.

Une démarche académique de niveau supérieur est sollicitée, en encourageant l'étudiant à se prendre en charge et à être acteur de sa réussite et en favorisant l'accès des étudiants aux moyens d'information modernes disponibles en interne comme en externe (Internet, banques de données, bibliothèques...). La Haute École met à sa disposition les supports de cours et développe des plate-formes d'autoformation.

L'étudiant est invité à s'impliquer dans les activités développées avec le monde socio-économique, dans des programmes européens ou internationaux, et dans des activités d'intégration professionnelle telles que voyages d'études, stages, TFE et séminaires.

3. TRANSMISSION, TANT VIA LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS QUE PAR LES AUTRES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT, DES VALEURS HUMANISTES, DES TRADITIONS CRÉATRICES ET INNOVANTES, AINSI QUE DU PATRIMOINE CULTUREL, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE, DES FONDEMENTS HISTORIQUES DE CET ENSEIGNEMENT, DANS LE RESPECT DES SPÉCIFICITÉS DE CHACUN

Positionnée dans le pôle culturel namurois, la Haute École bénéficie d'excellents rapports avec des écoles situées dans les provinces voisines et entretient des contacts avec des entreprises ou des institutions localisées sur son territoire ou dans les régions limitrophes.

Elle tente de préparer les jeunes à s'insérer dans un monde complexe en pleine mutation en dispensant un enseignement basé sur l'honnêteté intellectuelle et l'entraînement progressif à la recherche personnelle, le sens de la solidarité humaine, le désir de justice sociale, l'attachement à un idéal démocratique, le devoir de responsabilité personnelle et réfléchi.

4. GARANTIES POUR UNE FORMATION AU PLUS HAUT NIVEAU, TANT GÉNÉRALE QUE SPÉCIALISÉE, TANT FONDAMENTALE ET CONCEPTUELLE QUE PRATIQUE EN VUE DE PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS DE JOUER UN RÔLE ACTIF DANS LA VIE PROFESSIONNELLE, SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE, ET DE LEUR OUVRIR DES CHANCES ÉGALES D'ÉMANCIPATION SOCIALE

Les formations proposées par la Haute École correspondent au niveau 6¹ du Cadre Européen de Certification pour les formations de type court et au niveau 7² pour les formations de type long. Elles ont pour objectif de permettre à l'étudiant de jouer un rôle actif dans la société.

Pour ce faire, la Haute École vise à développer l'autonomie intellectuelle indispensable à tout citoyen responsable et à son épanouissement personnel.

Elle dispense une formation professionnelle adaptée régulièrement aux attentes des employeurs et proche de divers acteurs culturels, sociaux, économiques et scientifiques. Des contacts fréquents avec la réalité du terrain sont organisés, tant sous forme de rencontres avec des professionnels, que de conférences, visites d'entreprises, stages, ...

Elle garantit également l'accès aux études et aux programmes d'échanges européens et internationaux.

5. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POINTUES DANS LA DURÉE, ASSURANT AUX ÉTUDIANTS LES APTITUDES À EN MAINTENIR LA PERTINENCE, EN AUTONOMIE OU DANS LE CONTEXTE D'UNE FORMATION CONTINUÉE TOUT AU LONG DE LA VIE

Tout au long de sa formation, l'étudiant est invité à apprendre à apprendre afin de parfaire ses connaissances, de les actualiser et d'en acquérir de nouvelles tout au long de sa vie professionnelle. L'accent est mis sur la compréhension des mécanismes plus que sur l'acquisition de simples savoirs. Des épreuves intégrées en fin de cycle permettent à l'étudiant d'allier théorie et pratique, et de faire des liens entre les différents cours.

La Haute École s'intègre dans la nouvelle structure collective d'enseignement supérieur (SCES) FORM@NAM à destination des étudiants de l'enseignement supérieur, de leurs enseignants, de leurs formateurs et de tout citoyen désireux de se former. Elle s'en est constituée membre fondateur.

La Haute École cherche à développer chez l'étudiant des habitudes de consultation des différentes sources de documentation.

¹ L'enseignement supérieur de type court qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis; il est dispensé en Haute École, en École supérieure des Arts ou dans l'enseignement de promotion sociale et peut mener à une certification de niveau 5 ou 6.

² L'enseignement supérieur de type long qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie en deux cycles; il est dispensé dans les Universités, les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des Arts ou l'enseignement de promotion sociale et peut mener à une certification finale de niveau 7.

6. INSCRIPTION DE CES FORMATIONS INITIALES ET COMPLÉMENTAIRES DANS UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE, PROFESSIONNELLE ET CULTURELLE INCITANT LES ENSEIGNANTS, LES ÉTUDIANTS ET LES DIPLÔMÉS À LA MOBILITÉ ET AUX COLLABORATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

La Haute École s'inscrit dans une démarche dynamique de renouvellement et d'initiatives en matière de projets pédagogiques visant toutes les formations proposées. Grâce à une convention signée avec le Centre de Recherche sur l'Instrumentation, la Formation et l'Apprentissage (CRIFA) dépendant de l'Université de Liège, ses enseignants se voient offrir des formations en « Gestion des dispositifs technologiques pédagogiques innovants », des journées d'information, un Certificat universitaire sur le Tutorat à distance.

La Haute École, dans sa démarche de formation supérieure et pédagogique, construit avec ses futurs diplômés les compétences pointues nécessaires à l'exercice de leur profession. Les outils théoriques et pratiques acquis leur permettent de faire face aux contingences du métier, en exerçant leur esprit critique.

Des partenariats multiples avec des universités belges ou étrangères sont mis en place ainsi qu'avec le monde socio-professionnel, des entreprises locales, nationales ou internationales. De même, des professeurs issus du monde professionnel, sélectionnés pour leur expertise, exercent dans les différents départements.

La Haute École incite étudiants et enseignants à s'intégrer dans des programmes de mobilité, d'échanges ou de collaboration.

Dans le cadre de la mobilité étudiante, elle applique le Système de Transfert de Crédits Européens (ECTS) et valorise cette expérience en délivrant un supplément au diplôme. Des informations plus complètes se trouvent au Point 8.

POINT 2 : DÉFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITÉ DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

La Haute École garantit une formation initiale de qualité régulièrement remise à jour grâce à des enseignants qui veulent rester proches de la réalité du terrain et performants dans leur discipline.

Des enseignants ont la charge de développer différents aspects liés à la qualité, l'entrepreneuriat, la recherche, ...

Ainsi, la recherche fait partie des objectifs de la Haute École. Des projets ont été menés à bien, tel Visionary (<https://colour-blindness.org>).

Des missions liées à l'innovation et à l'entrepreneuriat proposent en outre des projets porteurs dans chaque département. Elles sont soutenues par l'équipe éducative et les étudiants et reconnues par le Fonds Social Européen. De ce fait, la Haute École porte le titre d'École entrepreneuriale.

A la Haute École, on a à cœur de servir la collectivité en participant notamment à différents projets tels que l'encadrement des classes de dépaysement, le remplacement des titulaires dans des classes de primaires ou préscolaires.

Enfin, la HEAJ s'associe en permanence, à différentes phases de la formation, des experts extérieurs afin de rester proche de la réalité du terrain.

POINT 3 : DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSÉ PAR LA HAUTE ÉCOLE

1. POINTS COMMUNS

Nos diplômés exercent souvent des fonctions nécessitant autonomie, créativité, esprit de synthèse et d'excellentes compétences dans leur spécialité. Les atouts engrangés durant leurs études leur permettent de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, par exemple en tant qu'enseignant, responsable, cadre moyen ou supérieur, ou en tant qu'indépendant exerçant une profession libérale.

L'enseignement de type court correspond au niveau 6 du cadre européen de certification (CEC) l'enseignement de type long correspondant au niveau 7. Tous deux sont accessibles sur base de diplômes selon les conditions décretales ou par le biais d'une procédure spécifique (VAE) valorisant tout acquis académique ou toute expérience professionnelle en lien avec le cursus choisi.

Nos différentes sections offrent de multiples possibilités de passerelles vers d'autres formations de niveau universitaire ou non universitaire.

Les départements et types d'enseignement accessibles sont les suivants:

	Economique	Paramédical	Pédagogique	Technique
Bachelier professionnalisant	x	x	x	x
Master				x

La Haute École se veut en adaptation constante avec l'évolution du monde professionnel et des décrets. Il s'en suit une actualisation régulière des grilles de formation dans les filières proposées, une mise à disposition d'un matériel performant et une amélioration constante de sa pédagogie. A cet effet, des formations sont proposées aux personnels enseignant et administratif.

Le corps enseignant est composé essentiellement de diplômés universitaires ou de niveau universitaire en fonction principale ou d'experts reconnus pour leur expérience professionnelle.

2. ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT

La Haute École propose un enseignement de type court ou Bachelier professionnalisant alliant la théorie et la pratique. La théorie et les situations sur le terrain offrent une formation complète et dynamique, notamment par le biais de stages, d'un Travail de fin d'études (TFE) ou par des activités d'analyse ou de recherche intégrées à des cours. Renforcent ces apprentissages les séminaires, conférences, travaux personnels, travaux d'équipes, visites, ...

Cet enseignement se situe au niveau 6 du cadre européen de certification (CEC), il compte 180 crédits.

3. ENSEIGNEMENT TYPE LONG

Le Master en Architecture Transmédia (MAT), organisé conjointement avec l'Université de Namur (Unamur) et l'Institut supérieur de Musique et Pédagogie (IMEP) a pour objectif la formation de professionnels autour des nouveaux métiers de la narration déclinée sur plusieurs médias.

Le Master en Architecture Transmédia se situe au niveau 7 du CEC et comprend deux cycles. Le premier, de transition, est davantage orienté vers la maîtrise d'analyses conceptuelles, le second, le Master, implémente ces connaissances dans la réalité du terrain.

Des compétences plus étendues que les seules compétences de la discipline initiale des étudiants sont développées, nécessitant des approches stratégiques nouvelles. La formation du Master développe chez l'étudiant une capacité à se remettre en question, à apprendre continuellement (enrichir sa culture numérique) et à se préparer à assumer des activités à haut niveau de responsabilité (gérer une équipe de réalisation aux multiples compétences, concevoir des projets uniques et créatifs,).

Les méthodes d'apprentissage varient entre enseignement théorique et pratique, séminaires, conférences, travaux personnels, travaux d'équipes, visites, ...

L'approche par compétences favorise l'implication de l'étudiant qui devient acteur de sa formation. Le travail collaboratif et interdisciplinaire en est un corollaire.

La Haute École évalue régulièrement ses dispositifs pédagogiques.

POINT 4 : DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉES AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS

La Haute École privilégie la neutralité et le pluralisme. Elle respecte la liberté de conscience des étudiants. Ceux-ci sont éduqués au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant. Elle ne s'interdit aucun champ du savoir et entraîne graduellement à la recherche personnelle ainsi qu'à l'exercice de l'esprit critique.

Elle fait siens les objectifs définis dans le « Projet éducatif de l'enseignement de la Communauté française » et dans le Décret du 5 août 1995 instaurant les Hautes Écoles.

Les devoirs particuliers et obligations spécifiques de l'enseignement de la Communauté française sont déterminés

- par l'article 24 de la Constitution, notamment son paragraphe premier, al. 3,
- par la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation sur l'enseignement, notamment son article 2,
- et par le décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté française.

Pour préparer l'étudiant à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste, la Haute École vise un enseignement où les faits et matières sont exposés avec la plus grande objectivité possible et une grande recherche d'honnêteté intellectuelle. La diversité des idées est acceptée et l'esprit de tolérance y est développé, pour autant que ces idées respectent la Constitution et résistent à l'esprit critique.

La Haute École s'inscrit également dans une démarche volontaire afin de permettre aux étudiants de développer des *soft skills* tels que la confiance en soi, la capacité d'écoute, d'empathie, de travail en équipe, la capacité de proposition, de construction collective ou encore la prise de risque. Dans ce cadre, elle sollicite des projets innovants adaptés à la société d'aujourd'hui et soumis à un cadre critique professionnel.

Enfin, la Haute École considère essentiel d'assurer la formation d'adultes spécialistes autonomes qui par leur dynamisme, leur créativité et leur originalité seront capables d'assurer leur développement personnel continu ainsi que celui des personnes dont ils seront responsables.

Afin d'assurer une offre adaptée et de consolider son appartenance au Pôle namurois, la Haute École présente dans sa gamme de formations, des co-diplomations avec d'autres Hautes Écoles, comme prévu dans l'article 62 du Décret Paysage: le bachelier en Psychomotricité avec la Haute École de la Province de Namur (HePN), le Master en Architecture Transmédia avec l'Unamur et l'IMEP et le bachelier en Immobilier avec la Haute École Charlemagne (HECH).

POINT 5 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE

Tout d'abord, l'enseignement supérieur s'adresse à un public adulte volontaire. La Haute École adapte ses méthodes pédagogiques à cette caractéristique. Elle a comme attention constante la promotion de la réussite de l'étudiant.

A cette fin, toute une série de mesures visent à familiariser l'étudiant avec ce nouvel environnement d'études et de vie, et à favoriser sa bonne orientation:

- des journées portes ouvertes sont organisées;
- des cours sont accessibles aux rhétoriciens à certains moments de l'année (étudiants d'un jour);
- des bacheliers et du personnel enseignant et administratif se tiennent à disposition de toute personne intéressée lors de différents salons (exemple: les salons Siep à Bruxelles, Charleroi, Namur);
- des visites personnalisées sont proposées dans des établissements scolaires;
- les différents services de Secrétariat répondent à toute question ou redirigent le futur bachelier vers le service adéquat.

Un bon environnement social, psychologique et financier est indispensable à la réussite des études. Dans ce cadre, tout étudiant qui le désire peut s'adresser au Service social de la HE. Celui-ci, grâce à une équipe attentive et soucieuse du bien-être de l'étudiant, active des ressources indispensables visant à améliorer l'encadrement des étudiants.

Concernant les bacheliers de 1^{er} cycle, la Haute École s'efforce de tout mettre en œuvre afin de favoriser leur réussite. Le Service d'aide à la réussite ou S.A.R. propose dans chaque formation des activités d'acculturation et d'intégration, des cours préparatoires, des conseils dispensés par des newsletters régulières, des entretiens individuels, des activités de remédiation pour pallier les lacunes identifiées, des conseils de classe, des journées de blocus avec des menus alimentaires sains, ...

Un système de tutorat par les pairs et un Convivial day organisés par ce même service visent à renforcer les liens entre les étudiants et à augmenter la motivation, source reconnue de réussite.

Si le SAR identifie des difficultés d'un autre ordre, il réoriente l'étudiant vers des services plus spécialisés, comme par exemple le Service social.

Par ailleurs, la Haute École met à disposition de tout étudiant qui en fait la demande auprès de la personne responsable et dans le respect de la procédure un accompagnement « enseignement inclusif ».

La Haute École considère la motivation comme un facteur essentiel au bon déroulement du cursus et veille à valoriser:

- des rencontres entre le monde professionnel et les étudiants;
- des évaluations régulières qui permettent aux étudiants d'évaluer leurs progrès;
- des classes à taille humaine qui permettent des contacts personnalisés entre pairs et avec une équipe pédagogique attentive.

Toutes les équipes, professorale et administrative, ont à cœur de promouvoir, dans le contexte académique de la Haute École, la réussite, l'épanouissement personnel et le développement social afin que chaque étudiant trouve sa place et assume un rôle dans la société.

Enfin, la langue d'enseignement et d'évaluation pour les activités d'apprentissage est le français. Une connaissance suffisante est requise au sens de l'article 108 du décret du 7 novembre 2013. Des sections se voient renforcer l'offre de cours en maîtrise de la langue française (Assistants de Direction, Instituteurs). Certains cours peuvent se donner dans une autre langue en fonction de l'environnement professionnel et des besoins spécifiques à une section. Par exemple, l'enseignement de la première année du Bachelier en techniques graphiques peut être partiellement suivi en anglais.

POINT 6 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BELGES OU ÉTRANGERS

La mobilité consiste à parfaire sa formation en dehors de l'établissement dans lequel l'étudiant, l'enseignant ou le personnel administratif, étudie ou exerce son emploi. Au sein de la Haute École, elle peut s'exercer grâce à des contacts privilégiés entre professeurs d'institutions sur le territoire belge ou international et à travers la Charte Erasmus.

Le 12 décembre 2013, la Haute École s'est vue attribuer la « Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020 ». Cette reconnaissance, via le programme Erasmus+, autorise ses étudiants et son personnel à participer à divers échanges internationaux avec des objectifs linguistiques, scientifiques, sociaux et culturels.

La Haute École promeut la mobilité étudiante et enseignante par l'intermédiaire de ses séances d'information, de ses communications électroniques, des fascicules à disposition ou de sa page sur le site Internet de l'école. La cellule en charge des Relations internationales (CRI) est accessible, à la Présidence ou sur les campus des formations à Namur ou Tamines, à tout étudiant qui le souhaite.

La CRI s'efforce de renforcer les accords existants avec des partenaires nationaux ou internationaux et de constamment développer son offre. Elle participe aux réunions organisées par le Bureau des Relations Internationales (BRI).

La CRI accueille des étudiants étrangers (IN) et prépare nos étudiants à effectuer un stage ou un quadrimestre d'études à l'étranger. Pour mieux préparer les étudiants à partir, elle leur propose une préparation linguistique en ligne.

La Haute École compte de nombreux partenaires dans différentes régions du monde, notamment en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe (France, Espagne, Italie, Autriche Portugal, Suisse, Hongrie, Chypre, Danemark, Croatie, Roumanie, Lituanie, Lettonie), mais aussi en Asie et en Afrique.

La CRI s'attache à faire évoluer la liste de ses partenaires en fonction des demandes des étudiants et de leurs enseignants.

Les étudiants et enseignants sont également invités à participer de leur propre initiative à des salons, à des voyages d'études courts tels le salon Siggraph à Los Angeles, celui de Pixel Challenge, à Québec, etc. ou à effectuer des stages à l'étranger.

1. MOBILITÉ ÉTUDIANTE

De nombreuses opportunités existent: stages Erasmus, séjours Erasmus Belgica, stages FAME, séjours d'études FAME, séjours d'études Erasmus, Dimension internationale ou Credit Mobility.

Quelques exemples:

- dans le département économique, la section comptabilité s'est engagée avec le Cégep de Sainte-Foy (Québec) et participe à une semaine de cours avec cette institution;
- dans le département pédagogique, les sections instituteur primaire et préscolaire ont développé des liens avec l'Académie de Saint-Louis (Sénégal);
- dans le département technique, les étudiants participent à de nombreuses compétitions internationales telles que le Siggraph (USA) ou le Pixel Challenge (Québec). De nombreux étudiants effectuent leur stage à l'étranger (Europe, Japon, Cambodge,).

2. MOBILITÉ ENSEIGNANTE

Les enseignants en mobilité bénéficient également d'une reconnaissance de leur expertise à l'étranger. Ils ont en effet la possibilité d'effectuer une mission de formation, d'observation ou d'enseignement à l'étranger en Europe (grâce aux fonds Erasmus) ou au Canada (grâce au projet « Dimension internationale »).

D'autre part, la HEAJ accueille régulièrement des professeurs étrangers en provenance de ses partenaires Erasmus pour une mission d'enseignement.

Enfin, des experts d'entreprises étrangères viennent également dispenser leur savoir lors de workshops ou de conférences à la HEAJ.

POINT 7 : DÉFINITION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES ACADEMIQUES DE LA HAUTE ÉCOLE

1. PARTICIPATION

La Haute École fonctionne avec des structures dont le rôle est assigné par la réglementation en vigueur. Chaque acteur de la communauté éducative, quel que soit son statut – personnel enseignant et directeur, personnel administratif et personnel technique, ouvrier et de maîtrise – est concerné par la bonne marche et le développement de l'établissement et est invité à y participer. Il a la possibilité de proposer par l'intermédiaire des différents conseils les améliorations qu'il juge possibles.

La composition des différents conseils accorde une large place à la représentation élective. La Haute École favorise ainsi la participation du personnel et des étudiants à l'organisation de l'établissement. Les instances présentes au sein de la Haute École sont les suivantes:

Le Conseil d'administration se réunit au moins dix fois par an. Il est composé de 20 membres, dont un cinquième d'étudiants et d'un secrétaire.

Le Collège de direction est présidé par la Directrice-Présidente. Il est composé des directeurs de département et d'un secrétaire.

Le Conseil pédagogique est composé d'au moins 24 membres, dont un tiers d'étudiants et d'un secrétaire.

Le Conseil de département se compose de dix membres au moins dont un cinquième se constitue d'étudiants. Il se réunit au moins quatre fois par année.

Le Conseil social se compose d'au moins 24 membres, dont la moitié sont des étudiants, et d'un secrétaire.

Sont également programmées des réunions, rassemblant soit l'ensemble du personnel, soit des équipes pédagogiques par section, soit les étudiants en présence ou non des formateurs, soit des coordinateurs.

2. CIRCULATION DES INFORMATIONS

La Haute École s'implique dans une dynamique cohérente et efficace de l'information autant en interne qu'en externe.

Une équipe de communication s'occupe de diffuser toute information relative à la vie de la Haute École par voie électronique, affichage, site Internet, prospectus, signalétique ... La Haute École dispose par ailleurs d'un tout nouveau site intranet.

La Haute École a la volonté d'assurer la plus grande transparence des décisions et à cette fin, de mettre en place une communication efficace et professionnelle. Les décisions des différents conseils passent par la voie hiérarchique des départements concernées et sont communiquées par différents canaux: affichage, cahier de communication, courriel, lettres dans les casiers des enseignants...

Enfin, pour faciliter la circulation de l'information, une adresse Heaj est activée pour tout acteur de la Haute École.

POINT 8 : DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTÉGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

La Haute École considère comme indispensable d'entretenir des liens avec le monde économique et les entreprises, avec le monde socio-culturel, notamment à travers des Journées des professionnels, des conférences, des séminaires, des stages...

Des activités intégrées incitent également les étudiants et les équipes pédagogiques, sous la supervision d'experts de terrain, à transposer leurs connaissances théoriques dans la pratique du métier. L'adéquation de la formation aux exigences de l'environnement social, économique et culturel est donc sans cesse actualisée.

L'implication de la Haute École dans le Pôle namurois contribue entre autres à étendre le domaine d'expertise de cette dernière au sein des institutions du Pôle, au sein des entreprises régionales et internationales, au sein d'autres lieux de formation ou d'associations diverses.

La Haute École met ses infrastructures à disposition des étudiants pour des activités culturelles. Elle participe également à la nouvelle structure collective FORM@NAM dont elle est membre fondateur.

La volonté de promouvoir la mobilité étudiante et enseignante s'inscrit également dans une démarche visant à développer l'ancrage de la Haute École dans son environnement social, économique et culturel, autant au niveau national qu'international.

POINT 9 : DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE

Le Collège de direction de la Haute École s'engage à développer une culture interne qui promeut la qualité et à dégager les moyens suffisants pour en assurer la gestion.

L'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur s'inscrit dans un contexte européen et s'appuie sur les références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (European Standard and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG) – dernière version 2015).

Suite à la publication du décret du 14 novembre 2002 créant l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES), la Haute École a mis sur pied deux types d'instances chargées de contribuer à la mise en œuvre de la gestion de la qualité. La première commission qualité comprend un coordinateur qui en assure le développement transversal dans toute la Haute École. Ce service oriente le pilotage de la HEAJ et assure le « fil conducteur » de la démarche globale. Des responsables qualité, dans chacun des départements (économique, paramédicale, pédagogique et technique) se chargent des évaluations internes conformes au décret du 22 février 2008 selon une planification définie par l'Agence (AEQES).

Ces différentes personnes collaborent entre elles et leurs analyses portent sur:

- la pertinence des offres de formation;
- les programmes des différentes sections;
- les infrastructures et les équipements;
- les enseignements;
- les collaborations de la Haute École avec le monde social, économique et culturel;
- les procédures des services administratifs;
- les pratiques des services aux étudiants.

Le monde professionnel, les étudiants anciens et en cours sont sollicités lors des évaluations.

Il en ressort un plan de suivi, dont la mise en œuvre est évaluée régulièrement, ce qui inscrit l'école dans une démarche d'amélioration continue.

La gestion de la qualité est pensée pour évoluer vers un meilleur fonctionnement de la Haute École visant un niveau élevé de qualité de ses acteurs principaux, un ajustement constant de ses contenus et de son fonctionnement.

En outre, les enseignements eux-mêmes sont évalués tous les deux ans conformément au décret du 7 novembre 2013.

POINT 10: DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN DOMAINE D'ETUDES OU ENTRE LES DOMAINES D'ETUDES ORGANISES PAR LA HAUTE ÉCOLE

La Haute École cherche à développer des projets communs au sein d'une section et invite les étudiants de différentes formations à se rencontrer davantage. Décloisonner les cours, croiser les points de vue induit chez les étudiants réflexion, distanciation, prise de risque et autonomie.

La Commission en charge de la recherche et développement initie également la voie vers un partenariat avec les universités.

Parmi les moyens mis en œuvre, la Haute École soutient:

- la conception de programmes en interdisciplinarité;
- l'animation d'ateliers associant divers spécialistes;
- la mise en œuvre d'épreuves intégrées regroupant des enseignants de diverses disciplines;
- l'organisation d'activités socioculturelles communes.

Cette façon de fonctionner exige des comportements, des disponibilités et des ressources que la Haute École tente de privilégier dans la mesure de ses moyens financiers et humain

POINT 11: DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR EXECUTER LE DECRET DU 30/01/2014 RELATIF A L'ENSEIGNEMENT INCLUSIF

Comme préconisé dans le décret du 30/01/14 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Haute Ecole a créé en son sein un service d'accueil et d'accompagnement pour tout étudiant présentant « une déficience avérée, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation à sa vie académique (...) » (**M.B. 09-04-2014**).

Pour se faire, le service inclusif tel que constitué assure et veille à:

- L'accueil de l'étudiant demandeur
- L'étude de la demande et l'examen du dossier de l'étudiant afin d'en dégager les besoins spécifiques et d'en soumettre la demande aux autorités académiques
- L'élaboration d'un plan d'accompagnement individualisé (P.A.I.)
- La mise en œuvre de ce P.A.I.
- La participation aux actions d'information et d'orientation visant les élèves du 3^{ème} degré du secondaire
- La coordination des actions de sensibilisation et d'information
- L'évaluation continue du P.A.I. et son adaptation/évolution si besoin
- La sélection d'étudiants accompagnateurs et l'organisation de leurs prestations

Outre ces missions, le service inclusif participe également aux diverses rencontres, formations, activités organisées par le Pôle académique de Namur et échange par ce biais de manière active avec les services d'accompagnement des hautes écoles et université de ce même pôle.